

RÈGLEMENTATION DE LA VENTE D'ACCESSOIRES  
ÉLECTRIQUES**Question n° 1142—M. Tucker:**

Le gouvernement songe-t-il, dans l'intérêt de la sécurité publique, à réglementer la vente des appareils et accessoires électriques ne répondant pas aux normes de sécurité?

**M. Nesbitt:** C'est aux provinces respectives qu'il incombe de garantir la sécurité des appareils et accessoires électriques et d'en réglementer la vente.

## ENGAGEMENTS MILITAIRES DU CANADA

**Question n° 1143—M. Wahn:**

Le Canada s'est-il engagé de quelque façon envers d'autres pays à prendre des mesures militaires ou à fournir des forces armées? Dans le cas de l'affirmative, en vertu de quelle entente ou de quels autres moyens a-t-il pris chaque engagement?

**L'hon. M. Green:** En tant que signataire du Traité de l'Atlantique Nord, le Canada a convenu, sous l'empire de l'article 5, qu'une attaque armée contre l'un des membres de l'Alliance en Europe ou en Amérique du Nord constitue une attaque dirigée contre tous les membres, et s'est engagé à venir en aide à la partie ou aux parties attaquées «en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'il jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord».

Le territoire englobant le Canada et les États-Unis fait partie intégrante de la région de l'Atlantique Nord. La défense aérienne de la région est prévue dans l'accord du NORAD aux termes duquel on a institué un commandement canado-américain unifié auquel les deux pays contribuent des forces de défense aérienne.

En vertu de l'article 43 de la charte des Nations Unies, le Canada s'est engagé à fournir au Conseil de sécurité l'aide jugée nécessaire, y compris des forces armées, pour assurer la paix et la sécurité dans le monde.

SALLE D'EXERCICE DE L'AVENUE UNIVERSITY,  
À TORONTO**Question n° 1144—M. Wahn:**

1. A qui appartient la propriété servant de salle d'exercice et située sur l'avenue University, à Toronto?

2. Des régiments de la Réserve, qui utilisent cette salle d'exercice, ont-ils demandé qu'on mette une autre salle à leur disposition?

3. A-t-on décidé de ne plus se servir de la salle de l'avenue University? Dans le cas de l'affirmative, a) pour quelles raisons, b) où est située la salle d'exercice qui remplacera celle de l'avenue University, c) quelle somme globale estimative dépensera-t-on pour remplacer cette salle par une autre?

**L'hon. M. Sévigny:** 1. La propriété appartient à Sa Majesté la reine du chef du Canada et elle est administrée et surveillée par le ministère de la Défense nationale.

2. Non.

3. Oui. a) En 1958, une entente a été conclue avec la municipalité du Toronto métropolitain, pour que cette propriété lui soit vendue deux millions de dollars, afin d'y installer un nouveau palais de justice devant loger les salles d'audiences et les services administratifs de la Cour suprême de l'Ontario, le tribunal du comté d'York, ainsi que des locaux pour la Cour de l'Échiquier du Canada et pour la Commission des transports.

b) et c) Une salle d'exercice a été construite dans le township de North York, juste au sud de l'aéroport Downsview, au coût de \$989,867. Cela fournit environ le tiers de l'espace de remplacement requis. Aucun choix définitif n'a été arrêté pour l'emplacement des autres installations nécessaires. Le coût prévu dépendra de l'emplacement, et variera selon qu'une seule grande salle ou deux petites seront construites.

## DÉTENUS ET EMPLOYÉS DES PÉNITENCIERS

**Question n° 1153—M. Orlikow:**

1. Quel était le nombre total de détenus dans les pénitenciers fédéraux à la date de préparation du dernier rapport annuel?

2. Quel est le nombre total des membres du personnel de ces pénitenciers et quel y est le nombre de gardiens, d'instituteurs, de psychologues, de psychiatres, etc.?

3. Quels sont les titres et qualités requises du personnel technique?

4. Quelles sont les qualités requises des gardiens employés dans les pénitenciers?

5. Les candidats aux postes de gardiens sont-ils tenus de suivre un cours de formation? Dans le cas de l'affirmative, en quoi consiste ce cours et quelle en est la durée?

6. Quel est le nombre de pénitenciers au Canada?

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** 1. 7,039.

2. Les pénitenciers fédéraux comptent 2,953 employés répartis comme il suit:

Gardiens .....	1,488
Instituteurs .....	43
Instructeurs de la formation professionnelle .....	68
Psychologues .....	19
Psychiatres .....	8
Médecins .....	11
Dentistes .....	8
Aumôniers .....	19
Hospitaliers .....	99
Personnel agricole .....	19
Préposés au service et à l'entretien .....	631
Instructeurs industriels .....	135
Personnel de bureau .....	405
Total .....	2,953